

MACHINE DE MARQUAGE ROUTIER

Airless AR30 poussée



Spécialement convenable pour le parking - et petit marquages

Moteur de 7 CV avec démarrage par à-coups alimenté avec d'essence sans plomb et pourvu de vannes spéciales qui assurent une consommation réduite.

Il est garanti directement par la Société Productrice qui offre un support technique et un service d'assistance très étendu dans presque tous les Etats. Réservoir du carburant : 4 litres

Pompe airless à membrane, pression maximale 210 bars. Débit de la pompe : 9 litres /min.

Pistolet peinture. Il permet de tracer des lignes d'une largeur de 5 à 30 cm. Et il est monté sur un support manuel approprié au moyen duquel il reste toujours à la même hauteur de la route.

Conteneur peinture en plastique d'une capacité de 30 litres.

Compresseur à deux cylindres, deux étages, déplaçant un volume d'air aspirée d'environ 215 l/min. et un dispositif pneumatique, monté sur le compresseur et gradué pour la régulation automatique de l'air livrée

Traction hydraulique avec 2 moteurs hydraulique appliqués directement aux roues arrière. Les Moteurs sont alimentés par une pompe à pistons de débit variable. Avec une poignée seul on peut avoir en même temps la régulation vitesse la marche arrière / avant et le frein moteur.

Dispositif de stationnement sur une roue arrière

Dispositif de sûreté du bloc moteur dans le cas où l'opérateur laisse le guidon.

Roue avant pivotante qui permet le marquage des virages étroits quand elle est libre tandis qu'elle peut venir bloquée avec un commande pneumatique pour faciliter l'emploi de la machine sur des routes rectilignes.

Optionnel:

- **Distributeur billes de verre avec réservoir à pression**
- Support pneumatique pour les pistolets (1 disque)
- Pistolet manuel avec tuyaux
- Démarrage électrique
- Feu et feu tournant
- Dispositif électronique de hachure avec 8 programmes
- l'équipement pour "Bâlois système branché"

Dimensions: 165x60x105 (h) cm

Poids à vide: 245 kg

LA MACHINE EST EQUIPE' DE TOUS LES DISPOSITIFS DE SURETE SELON LES NORMATIVES CE .